



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

#FORMATIONAJ

NOS FORMATIONS POUR LES SERVICES DE L'AIDE À  
LA JEUNESSE

**Inscriptions ou questions**  
**formation@rta.be**

**081 74 67 48**



# MINEURS EN EXIL MENA OU EN FAMILLE : QUELS SOUTIENS POSSIBLES EN AIDE À LA JEUNESSE ?

Formation 2 jours - inscription requise  
9h30 à 16h30

à RTA : 1, Rue Rêlîs Namurwès,  
Namur

Inscriptions ou questions  
[formation@rta.be](mailto:formation@rta.be) - 081746748

---

Entre les multiples ouvertures de centres pour demandeurs de protection internationale et l'accueil des réfugiés ukrainiens, les services de l'aide à la jeunesse sont de plus en plus amenés à pouvoir rencontrer un jeune primo-arrivant. En effet, qu'il soit mineur isolé (MENA) ou jeune en famille, chacun peut éprouver des difficultés qui nécessitent une aide spécialisée et des services de référence. Cependant, la méconnaissance de la problématique ainsi que la complexité tant administrative que psychologique du public, peuvent créer des résistances ou un sentiment d'impuissance face à ces nouveaux bénéficiaires.

Dans un premier temps, nous tenterons de mieux comprendre le contexte dans lesquels ils s'inscrivent (accueil, procédure d'asile, école). Ensuite, nous aborderons l'impact psychologique des épisodes passés (événements aux pays, trajets migratoires) mais aussi présents (sentiment d'impuissance, deuil, conflit de loyauté). Enfin, nous présenterons différentes propositions d'accompagnement tant pour les Menas que pour les jeunes en famille.

# LA PARENTIFICATION : UN PROCESSUS ESSENTIELLEMENT DESTRUCTEUR POUR L'ENFANT ?

Formation 1 jour - inscription requise  
9h30 à 16h30

à RTA : 1, Rue Rêlîs Namurwès,  
Namur

Inscriptions ou questions  
[formation@rta.be](mailto:formation@rta.be) - 081746748

---

La Parentification est un concept psychologique souvent utilisé dans notre pratique mais l'est-il toujours à bon escient ? Quand l'enfant vient en aide à son parent, la question de la parentification se pose mais est-il toujours un processus délétère comme nous le pensons communément ou peut-il être la source d'acquisition de compétences ? Quand faut-il s'alerter ? Comment pouvoir distinguer les situations inquiétantes et celles qui le sont moins ?

Lors de cette formation, nous allons tenter d'apporter quelques éléments de réponse.

Dans un premier temps, nous essayerons de mieux appréhender le concept et d'en élaborer une définition. Ensuite, nous verrons les différents types de parentification et ses implications au niveau des besoins de l'enfant. Nous continuerons la réflexion autour d'éléments qui nous aideront à distinguer les processus constructifs et destructifs. Enfin, nous élaborons quelques pistes d'accompagnement issues de la thérapie contextuelle afin de pouvoir accompagner le processus de dé-parentification quand cela est nécessaire.

## ÉVITER LES VIOLENCES INSTITUTIONNELLES : QUELLES POSTURES POUR UNE RELATION DE SERVICE POSITIVE ?

Formation de 3 jours - inscription requise  
de 9h30 à 16h30

à RTA : 1, Rue Rêlîs Namurwès, Namur

Inscriptions ou questions  
[formation@rta.be](mailto:formation@rta.be) - 081746748

Le secteur de l'aide à la jeunesse trouve sa raison d'être dans le droit des jeunes et des familles en difficultés éducatives à bénéficier d'une aide spécialisée. L'existence même du secteur est donc une garantie, pour les bénéficiaires, de trouver un support pour dépasser leurs problèmes, même s'ils sont complexes. Dans ce dispositif, le travailleur est l'interface entre le service et le bénéficiaire. Il endosse dès lors la responsabilité d'une relation de service. Mais la tâche est paradoxale : que ce soit dans un esprit de prévention, d'aide ou de protection, la préoccupation du travailleur est d'abord tournée vers le plus faible, à savoir le jeune, mais doit aussi prendre en compte les difficultés des parents.

Ce paradoxe, malgré toute la bonne volonté des travailleurs, peut mener à des violences institutionnelles, même totalement involontaires.

Pour mieux comprendre ce piège qui peut se présenter à tout travailleur social, nous nous baserons sur des témoignages de parents.

Nous aborderons avec ce regard les éléments suivants :

- Comment distinguer, au départ du regard des parents, souffrances, épreuves, violences institutionnelles, et les engrenages que ces cumuls peuvent produire ?
- Quel vécu les parents ont-ils de l'intervention de tiers dans leur situation ? Comment ce qui est dit et non-dit pèse-t-il sur la relation de service ?
- Quelles balises pour des postures qui « marchent ».

# « INCASABLE !? » COMMENT TRAVAILLER AVEC LES JEUNES QUI SORTENT DE NOS CASES ?

Formation de 3 jours - inscription requise  
9h30 à 16h30

à RTA : 1, Rue Rêlîs Namurwès, Namur

Inscriptions ou questions  
[formation@rta.be](mailto:formation@rta.be) - 081746748

La formation a pour objectif premier d'interroger les images que l'on projette sur les enfants « incasables » tout en faisant attention à la manière dont on peut leur apporter une aide en fonction des réalités et trajectoires souvent complexes, voire contradictoires, qui sont les leurs.

En effet, le statut indéterminable des enfants jugés incasables est l'une des difficultés récurrentes avec lesquels se confronte le secteur de l'aide à la jeunesse. Pour comprendre cette difficulté, nous la situerons dans cette formation sur deux niveaux distincts, pratique et théorique, mais qui sont étroitement liés.

D'un point de vue pratique, les enfants « incasables » posent le problème de l'(im)possibilité d'une place adéquate prévue dans un cadre institutionnel de soin ayant pour rôle de parer aux troubles comportementaux des individus. D'un point de vue théorique, les enfants « incasables » posent le problème de la croyance selon laquelle les individus se définiraient par une identité en quelque sorte « essentielle » et interchangeable qui, de ce fait, doit correspondre à des « cases » précises permettant d'encadrer la pratique du soin et/ou de l'accompagnement.

L'enjeu de cette formation est d'avancer sur ces deux niveaux théorico-pratiques pour créer, ensemble avec les participants, des outils de soutien et d'accompagnement des jeunes. Plusieurs auteurs et théories contemporaines seront convoqué(e)s dans ce cadre : Fernand Deligny, Jean Oury, Michel Foucault. En nous appuyant sur la théorie de ces derniers, mais aussi sur la pratique des professionnels de l'aide à la jeunesse, nous verrons jusqu'où il serait possible de répondre aux besoins des jeunes « incasables », mais aussi questionnerons « nos cases » qui, parfois, mettent à mal nos modes d'accompagnement.

# LES LOYAUTÉS FAMILIALES : RESSOURCES ET/OU ENTRAVES DANS L'ACCOMPAGNEMENT ?

Formation de 1 jour - inscription requise  
9h30 à 16h30

à RTA : 1, Rue Rêlîs Namurwès, Namur

Inscriptions ou questions  
[formation@rta.be](mailto:formation@rta.be) - 081746748

Selon Ivan Boszorményi-Nagy, la loyauté est un « lien essentiel et primaire entre les enfants et leurs parents, une "dette existentielle" que chaque enfant contracte ». La loyauté familiale est, dès lors, une donnée incontournable lorsque l'on accompagne des familles.

En effet, la pratique regorge d'exemples où en tant qu'intervenants, nous sommes confrontés au concept de loyauté : les enfants maltraités ou abusés dans leur cercle familial restent attachés et fidèles à l'image parentale. Un enfant placé peut refuser de rendre visite à son parent mais, en même temps, va mettre en échec l'équipe éducative. C'est sa manière de montrer sa loyauté indirectement : il n'est pas disponible pour ses parents, mais il s'empêche de nouer de nouvelles relations. Ou encore ces enfants, lors de séparations de parents, qui vont être pris dans des choix impossibles « "Si tu m'aimais vraiment, tu ne peux pas aimer l'autre, car il/elle m'a fait trop de mal », etc.

Cependant, loin d'être un obstacle, les loyautés peuvent être un outil précieux dans notre accompagnement. En effet, elles sont des ressources essentielles qui peuvent nous fournir des leviers importants dans le travail socio-éducatif.

Lors de cette formation, nous allons dans un premier temps aborder les origines de la loyauté. Ensuite nous définirons et illustrerons par des exemples les concepts de « loyauté », de « loyauté invisible » et de « loyauté clivée ». Enfin, nous verrons comment utiliser ses loyautés pour qu'elles puissent contribuer à un processus libérateur plutôt qu'être source d'enfermement.

# SUPERVISION MÉTHODOLOGIQUE DIAGNOSTIC SOCIAL DES AMO

A la demande  
3 jours - à fixer conjointement  
se déroule dans votre service  
Inscriptions ou questions  
[formation@rta.be](mailto:formation@rta.be) - 081746748

L'arrêté AMO prévoit, dans son article 4, que : *les actions collectives de prévention éducative et les actions de prévention sociale reposent principalement sur un diagnostic social de la zone d'action du service réalisé par ce dernier. Et qu'il doit être considéré comme un processus permanent et en tout cas être actualisé au moins tous les 3 ans*, la prochaine échéance pour réaliser et remettre le diagnostic est décembre 2023.

Ce diagnostic, comme le précédent, doit être réalisé sur base de la circulaire relative à la réalisation des diagnostics sociaux du 16 septembre 2019.

Cette circulaire précise les 3 démarches à effectuer lors de la réalisation du diagnostic.

- Une démarche d'alimentation et d'écoute qui repose sur une évaluation des actions menées pendant le triennat précédent ; sur une prospection, qui peut prendre plusieurs formes : analyse des demandes individuelles ; démarche exploratoire du territoire ; consultation des partenaires.
- Une démarche d'analyse qui consiste globalement en un effort d'objectivation. Les demandes entendues, les idées d'action émises sont passées « au crible » de trois manières : adéquation aux missions ; pertinence ; faisabilité politique de l'action.
- Une démarche de décision qui permet de définir et prioriser le plan d'actions de l'AMO compte tenu de ses moyens.

Nous vous proposons de vous accompagner dans la réalisation de votre diagnostic social en tenant compte de votre réalité institutionnelle, territoriale et d'équipe.

Nous évaluerons ensemble le travail à réaliser et les besoins du service, puis nous vous proposerons un accompagnement adapté à ceux-ci. Par exemple, clarification et rappel du cadre et de ses exigences ; apport d'outils spécifique, définition de concepts, méthodologies ; accompagnement pour la planification et l'organisation ; etc.

# LA PARTICIPATION :

## UN CONCEPT À MULTIPLES FACETTES

A la demande : 3 jours - à fixer conjointement  
se déroule dans votre service  
Inscriptions ou questions  
formation@rta.be - 081746748

Le code de l'aide à la jeunesse insiste sur la notion de participation comme droit, il met en avant que cette participation est organisée, au niveau individuel des situations (voies de recours et de contestations, information des bénéficiaires dans un langage accessible, prise en considération de l'accord de l'enfant à partir de 12 ans, PEI/PPE, etc.). De plus la question de la participation peut également être présente dans le collectif (groupe de vie en service résidentiel ; collectif familial en accompagnement ; actions collectives en milieu ouvert) : quelle participation de chacun ? Quelles solidarités au niveau des bénéficiaires et des professionnels ? In fine, le code prévoit d'inclure les bénéficiaires dans la réflexion et le regard que le secteur porte sur lui-même et son fonctionnement : le secteur *œuvre à l'amélioration constante de la qualité de la prévention, de l'aide et de la protection apportées aux enfants, aux jeunes et à leur famille, notamment par la participation des bénéficiaires, l'évaluation et l'innovation.*

### Enjeux de la formation

Organiser la participation ne va pas de soi. Les représentations multiples et parfois contradictoires permettent difficilement d'envisager un dispositif de participation sans tomber dans une série de pièges communs : la participation contrainte ; la participation cosmétique ; la participation marketing/« questionnaire de satisfaction ».

Nous proposons une formation sur site, dans chaque service intéressé ; en effet, le mode de participation dépend non seulement de la nature du service, mais aussi de sa situation institutionnelle. Il s'agira également de définir quel niveau de participation le service souhaite travailler : individuel ; collectif ; institutionnel.

La formation visera à installer les bases pour permettre aux équipes de mener une réflexion approfondie et collective sur leurs pratiques actuelles ainsi que sur des perspectives éventuelles de changement, d'ajustement ou de création de nouvelles façon d'agir.

### Contenu et méthodologie

Nous privilégierons un support et un accompagnement à la réflexion collective du service.

Au niveau des contenus nous travaillerons, dans un premier temps :

- à poser le cadre de la participation en cohérence avec les fondamentaux du secteur (principes politiques et textes législatifs) et des éléments utiles de réflexion institutionnelle;
- à définir avec l'équipe le niveau à travailler (individuel, collectif ou institutionnel).

Dans un deuxième temps, il s'agira:

- d'explorer des outils, méthodologies, référentiels théoriques en lien avec le niveau choisi (**individuel** -techniques d'entretien et références ; réflexion sur le PEI et le projet pour l'enfant ; **collectif** -pédagogie institutionnelle comme la classe coopérative ; relations d'entraide et de solidarité ; **institutionnel** -méthodologies issues de la démocratie dialogique (les focus groups, etc.) ; expériences structurées autour de la production de traces enquête territoriale participative.
- d'envisager la mise en œuvre d'un dispositif au sein du service.